

Que dit le magistère de l'Église sur la politique ?

La politique est un service, pour « faciliter l'exercice de la liberté et de la responsabilité de tous » (Catéchisme de l'Église Catholique : CEC 2236).

« Là où existe une société de type pluraliste, il est d'une haute importance que l'on ait une vue juste des rapports entre la communauté politique et l'Église ; et que l'on distingue nettement entre les actions que les fidèles, isolément ou en groupe, posent en leur nom propre comme citoyens, guidés par leur conscience chrétienne, et les actions qu'ils mènent au nom de l'Église, en union avec leurs pasteurs. » (Concile Vatican II Gaudium et Spes 76, §1)

« L'Église (...), en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique. » (Gaudium et Spes 76, §2)

« Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Église sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes. Mais toutes deux, quoique à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exerceront d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles rechercheront davantage entre elles une saine coopération (...). L'Église respecte et promeut aussi la liberté politique et la responsabilité des citoyens. » (Gaudium et Spes 76, §3) « Il appartient à la mission de l'Église de porter un jugement moral, même en des matières qui touchent le domaine politique, quand les droits fondamentaux de la personne ou le salut des âmes l'exigent, en utilisant tous les moyens, et ceux-là seulement, qui sont conformes à l'Évangile. » (Catéchisme de l'Église Catholique : CEC 2246)

L'essentiel en synthèse

La laïcité n'interdit pas aux fidèles de s'exprimer ni de promouvoir les valeurs humaines conformes à l'Évangile. Au contraire, puisque le principe de laïcité trouve son origine dans l'Évangile.

Cependant, s'il peut y avoir des chrétiens engagés en politique, il ne peut y avoir de « politique chrétienne », au sens confessionnel ou clérical. Est « chrétienne » toute politique humaine - qui garantit la dignité des personnes.

L'Église ne doit pas se substituer au pouvoir politique, mais elle peut lui apporter son concours